

FEAMP 2014-2020	Pays de Saint Briec
Fiche action n° 7	Organiser et animer la dynamique et les instances locales pour la mise en œuvre de la stratégie
Sous mesures 62.1.b	Frais de fonctionnement et d'animation
Axes(s) stratégique(s)	Conforter la place des acteurs des filières de la pêche et de l'aquaculture dans la gestion des territoires maritimes
Objectif(s) opérationnel(s)	Assurer le dialogue des acteurs locaux sur les thématiques mer et littoral
Date d'effet de la fiche action	01/01/2014

Projection d'organisation interne pour l'animation, la mise en œuvre et le suivi du programme DLAL FEAMP

Le Pays de Saint-Brieuc envisage une animation au plus proche des porteurs de projets du Pays de Saint-Brieuc. Cette animation comportera trois volets :

- Communication : En amont, un effort particulier est porté pour diffuser au plus grand nombre les opportunités de financements dans le cadre du DLAL FEAMP
- Accompagnement aux porteurs de projets : moyens d'animation techniques et financiers pour le montage des dossiers et la mise en œuvre des projets.
- Suivi de la mise en œuvre : des visites du projet sur le terrain pour suivre les résultats des projets

L'équipe technique, au plus proche du terrain, conseille les opérateurs et opérateurs potentiels dans leurs démarches. Elle participe à la promotion du programme, l'évaluation des projets, assure le suivi des projets acceptés et agit en tant que relais entre la Région Bretagne et les porteurs de projets.

Les ressources humaines et les moyens d'animation et de communication mobilisés par le Pays de Saint-Brieuc garantissent la bonne conduite du programme (consommation des crédits, sélection transparente) et que les projets soutenus participent à la concrétisation de la stratégie commune.

Ressources humaines envisagées (fonctions, nombres d'ETP, masse salariale correspondante)

La gestion du DLAL FEAMP reposera sur une équipe de deux techniciens aux compétences complémentaires : un animateur et un gestionnaire financier. Cette équipe technique, consciente des enjeux locaux des filières mais également rigoureuse et compétente quant à la gestion de programmes européens sera la clé du succès de notre stratégie.

1. Animateur DLAL FEAMP : 1 ETP à partir du 1er septembre 2016
2. Gestionnaire financier DLAL FEAMP : 0,5 ETP à partir du 01 janvier 2018

Projection d'organisation interne pour l'animation, la mise en œuvre et le suivi du DLAL FEAMP :

Animation/Gestion du programme :

- Mettre en œuvre une stratégie de développement intégrée sur le territoire
- Assurer la cohérence du DLAL FEAMP avec les autres politiques et programmes de développement du territoire du Pays de Saint-Brieuc et ce notamment à travers le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Saint-Brieuc et plus largement avec les politiques et programmes portés par les autres collectivités (dont Région, Département, EPCI, Communes...)
- Mobiliser, faciliter et accompagner l'émergence de projets innovants en lien avec la stratégie de développement du DLAL FEAMP du Pays de Saint-Brieuc
- Faire connaître et diffuser le DLAL FEAMP
- Actions de communication auprès des porteurs de projets potentiels sur les actions mises en place dans le cadre du DLAL FEAMP 2014-2020 (dont notamment : plaquette de présentation, réunions d'information...)

- Accompagnement technique des porteurs de projets dans l'élaboration et le suivi de leurs projets
- Animation des instances en lien avec la mise en œuvre du DLAL FEAMP dont notamment la Commission Mer et Littoral, mais aussi, le comité unique de programmation en lien étroit avec l'animateur en charge du contrat unique de partenariat Europe - Région - Pays de Saint-Brieuc
- Mission de gestion : gestion administrative et financière des demandes de subvention - accompagnement des porteurs de projet en lien étroit avec l'animateur Leader dans la préparation du passage des projets pour avis d'opportunité en CUP, constitution du dossier de demande de subvention avec les porteurs de projet (conventionnement, mise en paiement...)
- Favoriser la mise en réseau et la mutualisation des actions que ce soit à l'intérieur du territoire ou avec les territoires partenaires...

Suivi et évaluation du programme :

- Mise en place et diffusion d'un suivi et une évaluation continue du programme (dont notamment : tableaux de suivi des projets, compte-rendu des réunions, commission mer et littoral, comités unique de programmation, Information en bureaux et comités syndicaux, mise en place de bilans annuels...)
- Réalisation d'une évaluation à mi-parcours et en fin de programme
- Diffusion la culture de l'évaluation auprès des porteurs de projets...

Capitalisation et diffusion :

- Favoriser la diffusion des démarches innovantes
- Faire connaître les actions emblématiques auprès des réseaux ruraux français et européens
- Adhésion au réseau des GALPA
- Diffusion et capitalisation de l'information au sein du réseau des animateurs et gestionnaires bretons...

Pistes envisagées pour la communication

Communication durant le lancement du programme

- Réunion de lancement du programme
- Présentation du GALPA dans les instances des organisations membres de la Commission Mer et Littoral (conseils portuaires, conseils syndicaux, CUP, etc...)

Communication durant la programmation

Le GALPA du Pays de Saint-Brieuc, envisage, notamment, les pistes de diffusion de l'information suivantes :

- Diffusion du programme dans les collectivités du territoire (à l'échelle des EPCI en priorité avec possibilité d'intervenir plus spécifiquement à l'échelle des communes en fonction des besoins et des demandes des territoires)
- Communication dans les bulletins communautaires et communaux. Diffusion d'un communiqué synthétique auprès des EPCI et Communes pour diffusion sur les sites internet et auprès des associations du territoire.
- Développement, en lien étroit avec l'animateur contractualisation du pays de Saint-Brieuc (fonds Régionaux et fonds européens FEDER et Leader) d'un guide du porteur de projet multi fonds
- Développement d'un onglet d'information spécifique sur le site internet du Pays de Saint-Brieuc pour diffuser l'information
- Mise en place d'une lettre d'information à destination des territoires
- Mise en lumière des projets innovants et emblématiques (dont notamment reportages, visites de projets, communication presse...).
- Association de la presse dans le lancement et le suivi de la programmation
- organisation de temps forts annuels
- Site web www.icilabaie.net pour la contribution et la communication de tous les acteurs de la communauté maritime de la Baie de Saint-Brieuc
- Recrutement d'une agence de communication pour la réalisation de support de communication : flyer, affiche, stand...
- Réseaux sociaux...
- Présence sur des événements locaux...
- Favoriser la diffusion des démarches innovantes et actions emblématiques auprès des réseaux maritimes régionaux, nationaux et européens.

Autres actions, prestations envisagées (évaluation...)

Suivi

- Mise en place d'une trame pour le rapport d'activité des projets
- Organisation de visite des projets sur place

Evaluation

- Mettre en place et diffuser un suivi et une évaluation continue du programme (tableaux de suivi des projets, compte-rendu des réunions, bilans annuel, etc.)
- Réaliser une évaluation à mi-parcours et en fin de programme
- Diffuser la culture de l'évaluation auprès des porteurs de projets

Type de bénéficiaires

Structure porteuse du GALPA : PETR du Pays de Saint-Brieuc

Dépenses éligibles

Dépenses conformes au décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes cofinancés par les FESI dont notamment :

- Dépenses de personnel
- Un taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel directs éligibles correspondant aux coûts indirects liés à l'opération (frais de fonctionnement internes à la structure).
- Coûts directs en lien avec l'opération, dont :
 - ✓ acquisition ou location de matériel
 - ✓ frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration
 - ✓ frais de communication
 - ✓ prestations d'études et de conseil
 - ✓ location de salles et d'espace de conférence
 - ✓ frais de formation

Si plurifonds applicable :

Concernant les dépenses de personnel ayant des missions sur plusieurs fonds, les règles définies par l'autorité de gestion dans la note relative à l'ingénierie plurifonds LEADER seront appliquées : la clé de proratisation indiquée permettra de calculer la part des heures plurifonds à valoriser au titre du DLAL FEAMP. Il en sera de même pour les dépenses directes relatives à ces activités plurifonds (notamment déplacements, communication).

Dépenses non éligibles

Les coûts inéligibles sont ceux prévus dans le décret fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses n° 2016-279 du 8 mars 2016 dans le cadre des programmes cofinancés par les FESI.

Type de soutien

Subvention

Lien avec d'autres réglementations

Les aides seront attribuées dans le cadre de la réglementation européenne et nationale en vigueur.

Modalités de financement

Enveloppe prévisionnelle	140 682 € dont 70 341 € de FEAMP
Taux d'aide publique	100 % des dépenses totales éligibles
Taux de cofinancement FEAMP	50 % des dépenses publiques éligibles
Modalités spécifiques	Plafond des dépenses éligibles : <ul style="list-style-type: none">Conformément à l'article 35.2 du règlement portant dispositions communes, le montant des dépenses de fonctionnement et d'animation ne doit pas dépasser 25% des dépenses publiques totales engagées dans le cadre de la stratégie de développement local

Indicateurs de résultats

Type d'indicateurs	Indicateurs	Cible
Résultat	Emplois créés (en ETP)	0,2
Résultat	Emplois maintenus (en ETP)	1